

## **RAPPORT DE REALISATION DE LA MOTION 05.12/24**

### **Système qualité et certification de l'administration communal**

Maël Bourquard, PSD-JSJ

Lors du développement de la motion, le Conseil communal avait accepté cette dernière sous réserve que sa réalisation se fasse dans les deux ans à venir.

La volonté de mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) est toujours d'actualité et le Service financier (SFI) s'est penché sur les objectifs à atteindre lors de la mise en place d'un nouveau SCI. Il en est ressorti qu'il y avait deux options, soit :

- Réalisation de descriptifs des procédures en place avec mention des risques encourus. Ce processus ne prévoit pas de contrôles réguliers.
- Réalisation d'un système de contrôle interne conformément aux directives reconnues dans la branche financière, notamment des organes de révision.

C'est la 2<sup>e</sup> possibilité que le SFI a retenue. A ce jour, les premières dispositions ont été prises. Elles démontrent qu'il est indispensable de dégager des espaces temps importants afin d'avoir un outil fonctionnel. Une fois les premières étapes retenues, le département concerné communiquera les premiers résultats disponibles aux organes concernés dans les délais à respecter.

En conclusion, le Conseil communal réaffirme sa volonté de mettre en place un système de contrôle interne dans les services concernés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 13 janvier 2026